

Journée régionale de l'Accès au Droit Jeudi 12 octobre 2017



ACCÈS AU DROIT

**DES
PROFESSIONNELS
DU DROIT RÉPONDENT
GRATUITEMENT
À VOS QUESTIONS**

VILLE DE
ROUBAIX

Hôtel de Ville
ROUBAIX
9h à 12h15 - 13h45 à 17h
03 20 99 10 05
mjd-roubaix@justice.fr

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son niveau de vie, le lieu où elle habite, doit pouvoir connaître ses droits et ses obligations et être informée sur les moyens de les faire valoir ou d'exécuter ses obligations.

Dans le cadre de cette journée vous pourrez rencontrer :

- **Un avocat** : toute information juridique générale
- **Un notaire** : successions, testaments, contrats de mariage, donations, droit immobilier, droit rural, fiscalité, pacs, achats et vente de biens, divorces...
- **Un huissier de justice** : exécution des décisions de justice et actes notariés, recouvrement des créances et pensions alimentaires, assignation en justice, saisie des biens...
- **Un conciliateur de justice** : information sur la conciliation, règlement amiable de petits litiges (conflits de voisinage, avec un opérateur téléphonique ou internet, entre locataire et propriétaire, impayés et malfaçons de travaux, prêts entre particuliers...)
- **Un délégué du défenseur des droits** : difficultés avec une administration ou un service public, défense des personnes victimes de discrimination, respect de la déontologie des professionnels de la sécurité, protection et défense des droits de l'enfant
- **SIATIC (Service Intercommunal d'Aide aux Victimes)** : information juridique générale, information des victimes sur leurs droits, accompagnement dans leurs démarches, systèmes d'indemnisation
- **un médiateur municipal** : règlement amiable de tout litige opposant un administré à la ville ou à un service public municipal de Roubaix
- **"Avec des Mots Médiation"** : information générale sur la médiation familiale, de couple, le soutien aux parents, adolescents, enfants
- **R'Libre** : lutte contre la récidive et l'exclusion sociale et professionnelle des personnes placées sous main de justice en les accompagnant dans leurs démarches (ouverture des droits, recherche d'emploi et/ou de formation...)
- **AD3S** : Information, orientation et accompagnement des personnes confrontées à des difficultés financières ou de surendettement
- **ADIL (Agence d'information sur le Logement)** : relations locataire-propriétaire, copropriété, urbanisme, logement indigne, accession à la propriété, assurances...
- **Un écrivain public** : aide et accompagnement dans les démarches administratives, explication ou rédaction de courrier ou document

Présentation d'une Exposition : "Les réseaux sociaux : un danger ?"

La Maison de l'Initiative et de l'Emploi du Roubaisis animera des ateliers de 30 minutes, et répondra à vos questions sur les thèmes : "RESEAUTER POUR TRAVAILLER" et "GOOGLE ET NOUS"

Dans les Maisons de Justice et du Droit (MJD) et les Point d'accès au droit (PAD), des informations et conseils juridiques vous sont délivrés gratuitement par des professionnels du droit toute l'année. Toutes les informations sur www.cdad-nord.justice.fr